

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 04 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-157 à 25-164 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-165	24	04	09	28
De la délibération n°25-166 à 25-172 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-173	24	05	09	29
De la délibération n°25-174 à 25-181 incluse	26	05	07	31

Secrétaire : M. Olivier NIEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)

ABSENT EXCUSÉ N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : - M. Benoit BALSAN

ABSENT : - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-161 Convention avec les lauréats du dispositif de résidence artistique « Pop Up » de la Gare aux musiques

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :

Par affichage, le

14 NOV. 2025

14 NOV. 2025

Fait à Louviers, le

14 NOV. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20251110-24-161-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

CONVENTION AVEC LES LAURÉATS DU DISPOSITIF DE RÉSIDENTE ARTISTIQUE « POP UP » DE LA GARE AUX MUSIQUES

RAPPORT

Mme Élodie DUCASTEL rappelle que la Ville de Louviers est particulièrement engagée dans l'accompagnement des jeunes artistes régionaux émergents, en s'appuyant notamment sur la Gare aux Musiques pour les musiques actuelles. Depuis 2004 la Gare a mis en œuvre un dispositif de résidence, d'encadrement et de professionnalisation nommé Pop'Up ouvert à tous les musiciens ou groupes normands.

Pour 2025-2026, 4 groupes ont été sélectionnés par un jury de professionnels qui s'est réuni le 25 septembre dernier :

- **EcoLoya** (électro recyclée)
- **No Terror in the Bang** (métal cinématique)
- **Que Diable !** (slam balkanique)
- **Claire Roignant** (pop poum chak)

Ils pourront bénéficier gratuitement de quatre semaines maximum de résidence dont une semaine d'enregistrement, de l'accès à tous les stages, formations, master-class proposés et d'un encadrement personnalisé qui leur permet de profiter de l'expertise de l'équipe de la Gare et de ses réseaux (communication, diffusion, programmation).

En contrepartie, les artistes s'engagent à participer à des actions de médiation, notamment avec des jeunes d'établissements scolaires luvériens, et à donner un concert de fin de résidence.

La résidence se terminera donc par les deux traditionnelles soirées de concert à La Gare aux musiques début octobre 2026 : Les Pop-Up Party, soirées retransmises en direct sur la radio Principe Actif.

Afin de préciser les engagements de chacun durant la résidence, la Ville de Louviers souhaite signer une convention avec chacun des 4 lauréats 2025-2026 du dispositif de résidence Pop-Up.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la circulaire du Ministère de la Culture MCCD1601967C du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Considérant la volonté de la Municipalité de soutenir les artistes locaux dans le cadre de sa politique culturelle,

Considérant la sélection de 4 groupes réalisés par un jury de professionnels le 25 septembre 2025,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes avec les 4 lauréats du dispositif de résidence Pop-Up à la Gare aux Musiques pour la saison 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

